



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2026

DELIBERATION N° D_2026_025

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAIA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Frédéric PEREZ _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ William PICOUX _ Henri DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Cédric DESARZENS donne pouvoir à Danielle THEVENOZ
Elena BRAJEUX-GELI donne pouvoir à Philippe CHASSOT

Absents :

Hugo SERVANT



DELIBERATION N° D_2026_025 : Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

L'article 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) dans chaque commune.

La C.C.I.D. doit être composée, dans les communes de plus de 2.000 habitants, du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission, et propose **8** commissaires titulaires et de **8** commissaires suppléants.

La proposition est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La liste proposée est la suivante :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1- Martial LAPLACE	1- Nathalie CORVAIA
2- Frédéric PEREZ	2- Monique MUHLEMANN
3- Philippe CHASSOT	3- Frédéric MEGEVAND
4- Annie HYVERT	4- Alexandre DESCOMBES
5- Henri DE MONCEAU	5- Corinne ANSELMETTI
6- Christophe BEROUJON	6- Christelle MEGEVAND
7- Frédéric BEL	7- Sarah BERNDT
8- Catherine CARRERA	8- Roland VICAT

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder au vote à main levée,
- **ELIT** les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

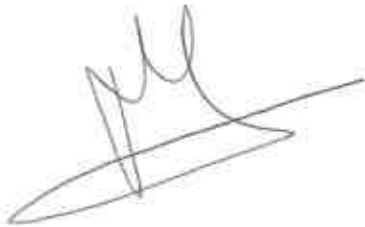
PROPOSE 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Danielle THEVENOZ



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

31 mars 2026





Publié le : 08/04/2026 08:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Collonges-sous-Salève
https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/57775

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 074-217400829-20260331-D_2026_025-DE

